



LES PETITS CHAMOIS

74230 LES CLEFS

TEL: 04-50-02-03-86

FAX: 04-50-02-09-53

WWW. lespetitschamois.com

Email: lespetitschamois@lespetitschamois.com

FICHE D'INSCRIPTION SEJOUR

NOM DE L'ORGANISME:

NOM DU RESPONSABLE:

ADRESSE:
.....

TELEPHONE:

S'INSCRIT POUR UN SEJOUR : Pension complète simple
(Entourer votre choix) Demi-pension
Nuit/Petit-Déjeuner

DU AU

NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS: DONT ENCADREMENT:

LE GROUPE ARRIVERA LE à Heures
REPARTIRA LE à Heures

PERSONNE RESPONSABLE DU GROUPE PENDANT LE SEJOUR:

RESERVATION ET REGLEMENT

Toute réservation doit être accompagnée d'un acompte égal à 40% du total des frais de séjour.

La réservation ne sera donc définitive qu'à réception de ces arrhes et de la fiche d'inscription mentionnant les dates exactes du séjour et le nombre de participants.

Les responsables du chalet se réservent le droit de louer le chalet à un autre groupe tant que ces arrhes n'ont pas été versées. Si une option de réservation a été effectuée, les responsables du chalet s'engagent à avertir les intéressés de toute autre demande afin qu'ils puissent régulariser rapidement cette option.

Le chalet pouvant accueillir 50 personnes, les responsables du chalet se réservent le droit de louer simultanément le chalet à un autre groupe si l'effectif retenu est inférieur à 30 personnes. Dans ce cas, les responsables des différents groupes en seront avisés.

Un deuxième acompte représentant 50% du solde des frais de séjour interviendra au plus tard un mois avant le début du séjour.

ANNULATION DE SEJOUR

Tout désistement, s'il est supérieur à 10% de l'effectif inscrit fera l'objet d'un versement d'indemnité égal à :

- Signalé plus de trois mois à l'avance : le montant des arrhes versées (30% des frais de séjour) sera retenu.

- Signalé entre 3 et 2 mois avant le séjour: l'indemnité sera égale à 50% des frais de séjour.

- Signalé entre 2 et 1 mois avant le séjour: l'indemnité sera égale à 75% des frais de séjour.

- Signalé moins d'un mois avant le début du séjour: la totalité du séjour est dû.

La date retenue étant celle du début du séjour, inscrite sur la fiche de réservation.

** Une caution de 150 € sera déposée à l'arrivée et retournée à l'organisme dans les huit jours qui suivent le départ du groupe si aucune détérioration n'a été constatée.

** Durant son séjour le groupe devra être couvert par une assurance responsabilité civile à son nom.

SARL au Capital de 8000 €

Siège scioial: Le Cropt 74230 LES CLEFS - 429 999 584 RCS ANNECY

MONTANT PREVU DU SEJOUR:

Frais de séjour:

Nombre de Participants	x	Nombre de jours	x	Tarif Journée	=	TOTAL 1
Pers	x	j	x	€/j	=	

Montant Acompte dû

TOTAL 1 x 40%	=	TOTAL 2
	=	

Ci-joint l'acompte de 40% (TOTAL 2) pour réservation définitive du Chalet.

Ayant pris connaissance des conditions de règlement et d'annulation ci-dessus, je m'engage à les respecter.

Fait àle/...../.....

Cachet de l'organisme

Signature du responsable